



États financiers consolidés

GROUPE SPORTSCENE INC.

Aux et pour les exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

Table des matières

Rapport de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants	4-7
États consolidés du résultat global	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
États consolidés de la situation financière	10
États consolidés des flux de trésorerie	11
Notes afférentes aux états financiers consolidés	12-49

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

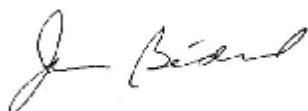
La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés et de l'information financière dans le rapport de gestion. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes et des pratiques comptables, ainsi que le recours au jugement et aux estimations nécessaires pour la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et s'est assurée qu'elle concordait avec les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière produite.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses responsabilités à l'égard de l'information financière et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche principalement par l'entremise de son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de discuter des contrôles internes, de sujets portant sur l'audit et de la présentation de l'information financière. Il revoit également le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants, qui sont ensuite nommés par les actionnaires. Les auditeurs indépendants ont librement accès au comité d'audit. Les états financiers consolidés au 25 août 2019 et pour l'exercice terminé à cette date ont été audités par les auditeurs indépendants KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté ci-après.

Le président du conseil,
Président et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Bédard', written in a cursive style.

Jean Bédard

Boucherville, Canada, le 14 novembre 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe Sportscene inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Sportscene inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 25 août 2019 et au 26 août 2018;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »)

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 25 août 2019 et au 26 août 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Yvon Dupuis.

Montréal, Canada

Le 14 novembre 2019

GROUPE SPORTSCENE INC.

États consolidés du résultat global

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens sauf pour le résultat par action et le nombre d'actions en circulation)

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Produits (note 7)	122 593	105 476
Coût des produits vendus	39 281	32 710
Charges de vente et d'administration, excluant les amortissements (note 8)	72 390	63 050
Autres (gains) pertes (note 9)	(272)	447
Résultat avant frais financiers, amortissements, revenu net des coentreprises et impôts sur le résultat	11 194	9 269
Amortissements (note 8)	5 909	5 059
Frais financiers (note 10)	1 172	914
Revenu net des coentreprises (note 18)	(796)	(704)
	6 285	5 269
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	4 909	4 000
Charge d'impôt sur le résultat (note 11)	1 026	941
Résultat net et résultat global	3 883	3 059
Résultat net et résultat global attribuables aux :		
Actionnaires de la Société	3 957	3 068
Participations ne donnant pas le contrôle	(74)	(9)
Résultat net et résultat global	3 883	3 059
Résultat par action (en dollars) (note 12) :		
De base	0.46	0.36
Dilué	0.45	0.36
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation (en milliers) (note 12) :		
De base ⁽¹⁾	8 543	8 466
Dilué ⁽¹⁾	8 732	8 516

⁽¹⁾ Le nombre moyen pondéré des actions de catégorie A en circulation (de base et dilutives) reflète l'application rétrospective du fractionnement d'actions décrit à la note 21 a).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SPORTSCENE INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour le nombre d'actions en circulation)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital-actions	Réserve au titre de la rémunération à base d'actions	Résultats non distribués	Total		
	(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 27 août 2017	8 330	3 551	530	29 025	33 106	45	33 151
Résultat net et résultat global	-	-	-	3 068	3 068	(9)	3 059
<i>Apports des et distributions aux actionnaires :</i>							
Rémunération à base d'actions	-	-	93	-	93	-	93
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	202	890	(125)	-	765	-	765
Dividendes	-	-	-	(1 280)	(1 280)	-	(1 280)
<i>Changement dans les participations dans les filiales :</i>							
Rachat d'actions appartenant aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(199)	(199)	(6)	(205)
Juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle à la date du regroupement d'entreprises (note 6)	-	-	-	-	-	67	67
Solde au 26 août 2018	8 532	4 441	498	30 614	35 553	97	35 650
Résultat net et résultat global	-	-	-	3 957	3 957	(74)	3 883
<i>Apports des et distributions aux actionnaires :</i>							
Rémunération à base d'actions	-	-	100	-	100	-	100
Coûts directement liés au fractionnement d'actions	-	-	(32)	-	(32)	-	(32)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	16	69	(10)	-	59	-	59
Dividendes	-	-	-	(1 282)	(1 282)	-	(1 282)
<i>Changement dans les participations dans les filiales :</i>							
Conversion d'une dette à long terme en participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	92	92
Solde au 25 août 2019	8 548	4 510	556	33 289	38 355	115	38 470

(1) Le nombre moyen pondéré des actions de catégorie A en circulation (de base et dilutives) reflète l'application rétrospective du fractionnement d'actions décrit à la note 21 a).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SPORTSCENE INC.
États consolidés de la situation financière
au 25 août 2019 et au 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 22)	558	5 847
Débiteurs (note 13)	8 959	6 632
Impôts à recevoir	884	124
Stocks (note 14)	2 829	2 197
Frais payés d'avance	737	865
Tranche courante des effets à recevoir (note 15)	7	8
Total des actifs courants	13 974	15 673
Effets à recevoir et autres actifs (note 15)	1 796	2 152
Immobilisations corporelles (note 16)	42 644	40 987
Actifs incorporels (note 17)	5 426	1 199
Actif d'impôt différé (note 11)	2 517	2 820
Investissements dans des coentreprises (note 18)	4 341	4 302
Goodwill (note 19)	7 411	3 981
Total de l'actif	78 109	71 114
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	13 589	12 002
Impôts à payer	415	392
Produits et crédits différés	1 249	693
Tranche courante de la dette à long terme (note 20)	655	1 752
Total des passifs courants	15 908	14 839
Dette à long terme (note 20)	15 504	16 244
Contrepartie éventuelle (note 6)	2 261	-
Produits et crédits différés	5 528	4 119
Passif d'impôt différé (note 11)	438	262
Total du passif	39 639	35 464
Capitaux propres		
Capital-actions (note 21)	4 510	4 441
Réserve au titre de la rémunération à base d'actions	556	498
Résultats non distribués	33 289	30 614
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	38 355	35 553
Participations ne donnant pas le contrôle	115	97
Total des capitaux propres	38 470	35 650
Engagements, garanties et éventualités (note 25)		
Événement postérieur (note 29)		
Total du passif et des capitaux propres	78 109	71 114

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil.

 _____

Jean Bédard, administrateur

 _____

Nelson Gentiletti, administrateur

GROUPE SPORTSCENE INC.

États consolidés des flux de trésorerie

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net et résultat global	3 883	3 059
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Autres (gains) pertes sans effet sur la trésorerie (note 9)	(546)	447
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	5 457	4 840
Amortissement des actifs incorporels (note 8)	452	219
Revenu net des coentreprises (note 18)	(796)	(704)
Dividendes reçus des coentreprises (note 18)	510	325
Rémunération à base d'actions (note 21 c))	100	93
Coûts directement liés au fractionnement d'actions	(32)	-
Frais financiers comptabilisés en résultat net	1 172	914
Frais financiers payés	(1 090)	(912)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisé en résultat net	1 026	941
Impôts sur le résultat payés	(1 236)	(772)
	8 900	8 450
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, déduction faite des acquisitions et cessions de filiales (note 22 a))	1 075	1 042
	9 975	9 492
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	12 628	3 608
Remboursement de la dette à long terme	(14 549)	(1 705)
Émission d'actions de catégorie A	59	765
Dividende versé aux détenteurs d'actions de catégorie A	(1 282)	(1 280)
Rachat d'actions appartenant aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	(205)
	(3 144)	1 183
Activités d'investissement		
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis (note 6)	(4 997)	(502)
Investissements dans des coentreprises (note 18)	(100)	(125)
Variation des effets à recevoir	360	319
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 332)	(8 198)
Cessions d'immobilisations corporelles	343	590
Acquisitions d'actifs incorporels	(394)	(632)
	(12 120)	(8 548)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 289)	2 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 847	3 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	558	5 847

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

<u>Table des matières</u>	<u>Page</u>
1. Description des activités	13
2. Déclaration de conformité	13
3. Principales méthodes comptables	13
4. Modifications futures de méthodes comptables	23
5. Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	24
6. Regroupements d'entreprises	25
7. Produits	27
8. Charges par nature	27
9. Autres (gains) pertes	28
10. Frais financiers	28
11. Impôts sur le résultat	28
12. Résultat par action	30
13. Débiteurs	30
14. Stocks	31
15. Effets à recevoir et autres actifs	31
16. Immobilisations corporelles	32
17. Actifs incorporels	33
18. Investissements dans des coentreprises	34
19. Goodwill	35
20. Dette à long terme	36
21. Capitaux propres	37
22. Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie	39
23. Informations concernant la gestion du capital	40
24. Informations à fournir concernant les instruments financiers	41
25. Engagements, garanties et éventualités	44
26. Transactions entre parties liées	45
27. Informations sectorielles	46
28. Périmètre de consolidation	48
29. Événement postérieur	49

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description des activités

Groupe Sportscene inc. (la « Société » ou « Sportscene »), dont le siège social est situé au 1180, Place Nobel, bureau 102 à Boucherville (Québec), J4B 5L2, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 15 septembre 1983. Sportscene est une société publique depuis 1985 et ses actions sont transigées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole SPS.A. Les termes « Société » ou « Sportscene » désignent, selon le contexte, Groupe Sportscene inc. et/ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

Sportscene exploite, depuis 1984, une chaîne de resto-bars d'ambiance sportive au Québec : La Cage – Brasserie sportive (« **La Cage** »). Outre l'exploitation, le franchisage et le développement de cette chaîne, la Société exploite des restaurants d'autres bannières, vend des produits en épicerie, offre des services de traiteur événementiel et exploite un complexe sportif.

2. Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables précisées en note 3 ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 novembre 2019.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie cédée en échange des actifs, sauf pour ce qui est des la contrepartie éventuelle qui a été évaluée selon leur juste valeur. Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Ce mode de présentation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société englobent les comptes des entités qu'elle contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats d'opération des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états consolidés du résultat global à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession, selon le cas. Lorsque nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales de façon à harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la Société. En vertu des principes de consolidation, toutes les transactions et soldes entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont éliminés.

i) Participations ne donnant pas le contrôle

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par la Société donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément aux états consolidés de la situation financière et aux états consolidés du résultat global. Le résultat global des filiales est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle au prorata de leur actionnariat, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

ii) Changements dans les participations dans des filiales

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Périmètre de consolidation (suite)

iii) Fonds national de publicité

En vertu des conditions du contrat de franchise, les franchisés versent des redevances au Fonds national de publicité (« FNP »), en fonction de leurs revenus. Ces sommes sont encaissées par la Société en sa qualité de franchiseur-mandataire et doivent être utilisées exclusivement pour des programmes de publicité et de promotion, puisqu'elles sont planifiées et engagées pour promouvoir la franchise La Cage à l'échelle nationale, au profit de tous les franchisés. Les redevances encaissées par la Société pour le compte du Fonds national de publicité sont présentées dans les produits alors que les distributions faites au Fonds national de publicité sont présentées dans les charges de vente et d'administration dans les états consolidés du résultat global de la Société. L'actif net du Fonds national de publicité est plutôt présenté dans les effets à recevoir et autres actifs ou dans les créditeurs et charges à payer, selon que le solde est positif ou négatif.

iv) Coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel la Société convient avec d'autres parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, c'est-à-dire que les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant aux activités de la coentreprise requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La participation dans les coentreprises est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et est initialement comptabilisée au coût et inclut les mises de fonds initiales faites sous forme d'avances. Les états financiers consolidés englobent la quote-part de la Société dans les produits et les charges et les variations des capitaux propres des coentreprises.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes excède sa participation dans les coentreprises, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si la Société a une obligation légale ou implicite, ou a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue.

Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec les coentreprises sont déduits de la participation à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière que les profits latents, mais seulement dans la mesure où il n'y a aucune indication de dépréciation.

c) Nouvelles normes comptables appliquées en 2019

Le 27 août 2018, la Société a adopté les normes suivantes :

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

La Société a adopté l'IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 27 août 2018 au moyen de l'approche rétrospective et a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives de l'exercice précédent, comme l'autorise la norme. Cette norme établit des principes d'information financière quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. L'IFRS 9 emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La méthode préconisée repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'essentiel des exigences prescrites par l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers a été reporté dans l'IFRS 9.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes comptables appliquées en 2019 (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») (suite)

La Société a examiné et évalué ses actifs et passifs financiers actuels au 27 août 2018 sur la base des faits et circonstances qui prévalaient à cette date, et en a conclu que l'adoption initiale de l'IFRS 9 a eu les répercussions suivantes sur leur classement et leur évaluation :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs et les effets à recevoir qui étaient classés comme prêts et créances selon l'IAS 39 ont été classés au coût amorti selon l'IFRS 9.
- Les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme qui étaient classés comme autres passifs financiers selon l'IAS 39 ont été classés au coût amorti selon l'IFRS 9.

Cette norme modifie également le modèle de dépréciation en ajoutant un nouveau modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation. Ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs sur contrat et aux placements dans des titres de créances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais ne s'applique pas aux placements dans des instruments de capitaux propres. Selon l'IFRS 9, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt qu'elles ne le sont en vertu de l'IAS 39.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur les postes dans lesquels ils sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 établit un cadre général pour déterminer la nature, le montant et le calendrier des produits à comptabiliser. Cette norme remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes.

La Société a adopté l'IFRS 15 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 27 août 2018. La Société a déterminé que la nouvelle norme change la présentation des redevances encaissées par la Société pour le compte du Fonds national de publicité. Ces redevances étaient antérieurement présentées sur une base nette dans les états consolidés du résultat global. Conformément à la nouvelle norme, les redevances encaissées pour le compte du Fonds national de publicité sont maintenant présentées séparément des distributions faites au Fonds national de publicité, ce qui aura pour effet d'augmenter les produits de la Société ainsi que les charges de vente et d'administration du même montant (voir notes 7 et 8). La Société a appliqué le changement de norme prospectivement avec redressement des chiffres comparatifs. Il n'y a aucun impact sur les soldes présentés à l'état de la situation financière au 26 août 2018.

d) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond à la juste valeur (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou assumés et des capitaux propres émis par la Société en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les coûts d'acquisition liés à un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges aux états consolidés du résultat global dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Lors des regroupements d'entreprises, la Société réévalue la participation qu'elle détenait précédemment dans les parts de capitaux propres de l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire à la date d'obtention du contrôle) et comptabilise un gain ou une perte en résultat net.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Regroupements d'entreprises (suite)

Tous les actifs et passifs de l'entreprise acquise qui respectent les critères de constatation de l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises sont constatés à la juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants :

- les actifs et passifs d'impôt différé sont constatés et mesurés conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*;
- les passifs ou instruments de capitaux propres liés au remplacement d'attribution par la Société de la rémunération à base d'actions de l'entité acquise sont mesurés conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*; et
- les actifs classés comme étant destinés à la vente conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* sont mesurés conformément à cette norme.

e) Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont réduits du montant des retours et rabais accordés aux clients.

i) Produits de restauration

Les produits de restauration représentent les ventes des restaurants exploités par la Société et sont constatés lorsque le service a été rendu au consommateur et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

ii) Produits tirés des franchises

Les produits tirés des franchises incluent les droits d'entrée et les redevances. Chaque service est évalué à sa juste valeur. Les droits d'entrée des franchises sont comptabilisés à titre de produits lorsque tous les engagements importants de la convention de franchise sont remplis.

Les redevances des franchises, établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires des établissements, sont comptabilisées comme produits lorsque les ventes en restaurant sont réalisées. Les redevances encaissées pour le compte du Fonds National de Publicité, reçues des franchisés et des restaurants exploités en coentreprises par la Société, sont établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires des établissements et sont comptabilisées comme produits lorsque les ventes en restaurant sont réalisées. Les redevances pour le compte du Fonds National de Publicité, dues par les restaurants exploités par la Société, sont présentées séparément dans les autres charges de ventes et d'administration.

iii) Produits vendus en épicerie

Les produits tirés des ventes de produits en épicerie sont comptabilisés à la livraison, lorsque le droit de propriété est transféré et lorsque le recouvrement de la contrepartie est raisonnablement assuré.

iv) Contrats de construction

La Société offre des services de construction et de rénovation aux entités liées et aux franchisés pour l'aménagement des locaux servant principalement à l'exploitation des restaurants.

Les contrats conclus avec les clients pour les services précités comportent généralement plusieurs obligations de prestation. La Société réalise un important travail d'intégration quant à la prestation des services et, par conséquent, ils sont réputés représenter une seule obligation de prestation distincte. Les produits tirés de ces services sont comptabilisés progressivement en fonction du degré d'avancement des travaux qui est déterminé par la base des coûts engagés.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Comptabilisation des produits (suite)

iv) Contrats de construction (suite)

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de manière fiable, des produits de construction équivalents aux coûts engagés sont constatés aux états consolidés du résultat global s'il est probable que l'ensemble des coûts engagés seront recouverts. Les coûts de construction sont passés en charges dans la période où ils sont engagés. Les facturations progressives selon le contrat qui excèdent les coûts engagés au cours de la période sont comptabilisées aux états consolidés de la situation financière au poste « produits et crédits différés ». À la fin du contrat de construction, l'excédent de la facturation sur les coûts de construction est constaté dans les produits de construction.

Lorsqu'il est probable que l'ensemble des coûts d'un contrat excéderont les produits devant être générés par ce contrat, la perte prévue est immédiatement passée aux états consolidés du résultat global.

v) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de passif sous le poste « *Créditeurs et charges à payer* » et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Les cartes-cadeaux peuvent être utilisées dans les restaurants franchisés ou appartenant à la Société; elles ne peuvent être échangées contre de l'argent par le client. Si la Société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

vi) Autres produits

Les produits d'organisation d'événements sportifs et autres produits sont constatés lorsque le service a été rendu au consommateur et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

f) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction de prix des marchandises achetées auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks connexes. Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs relativement aux achats du réseau en vertu des ententes d'approvisionnement sont constatées dans les produits de franchise.

g) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt, liée aux charges courantes est portée en réduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles est portée en réduction du coût de ces dernières. Elle est comptabilisée au résultat net selon les mêmes méthodes, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

h) Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options d'achat d'actions attribuées à son personnel. La charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits et la contrepartie est comptabilisée en augmentation de la réserve au titre de la rémunération à base d'actions aux états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options d'achat d'actions sont levées, la somme de la contrepartie versée par l'employé et la tranche déjà créditée à la réserve au titre de la rémunération à base d'actions sont portées au crédit du capital-actions.

i) Régime de retraite à cotisations définies

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime pour lequel la Société verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation de verser des cotisations supplémentaires. La charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies correspond aux cotisations versées par la Société et est comptabilisée au résultat net lorsque les services sont rendus par les employés.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Résultats par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A de base et par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance ou qui sont rachetables en tout temps et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

l) Stocks

Les stocks de nourriture, boissons et fournitures diverses sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur de réalisation nette. Le coût correspond au coût d'acquisition, déduction faite des contreparties reçues des fournisseurs.

m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes présentant des durées de vie différentes, le coût est réparti entre les différentes composantes qui sont amorties distinctivement.

Les projets en cours, dont le coût inclut les coûts d'emprunt, ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas mis en service. Les terrains ne sont pas amortis.

Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'actif, est porté au résultat net au poste « Autres (gains) pertes ».

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimée et est déterminé selon les méthodes et taux annuels ou périodes suivants :

	Méthodes	Taux ou périodes
Bâtiments (incluant les composantes)	Linéaire	5 à 50 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	Linéaire et dégressive	10 à 30%
Matériel roulant	Dégressive	20%

Les durées d'utilité estimées, les méthodes d'amortissement, les taux et les valeurs résiduelles sont révisés à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis selon les mêmes méthodes et mêmes durées et taux que les autres actifs de la même catégorie, ou sur la durée du bail correspondante lorsque sa durée est plus courte que la durée d'utilité estimative.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, c'est-à-dire des actifs qui nécessitent une période de temps importante avant de pouvoir être utilisés, sont incorporés au coût de ces actifs jusqu'à ce que ces actifs soient dans l'état nécessaire pour être utilisés de la manière prévue.

Dans le cas où la Société n'a pas d'emprunt directement attribuable à l'acquisition d'actifs qualifiés, le taux de capitalisation correspond à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés au résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

o) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont des actifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises ou d'actifs acquis séparément. Le coût des actifs incorporels acquis lors de regroupements d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	Périodes
Technologie	1 à 5 ans
Bail emphytéotique	19 ans
Autres actifs incorporels	5 à 12 ans

Les durées d'utilité estimées, les méthodes d'amortissement, les taux et les valeurs résiduelles sont révisés à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les licences de loterie vidéo et les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée puisqu'elles résultent d'un droit contractuel sans date d'échéance. Elles ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment, s'il y a une indication de dépréciation. La durée d'utilité indéterminée est revue annuellement afin d'apprécier si elle est toujours justifiable.

p) Dépréciation d'actifs à long terme

À chaque date de clôture, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises isolément; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité ou le groupe d'UGT.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou cette UGT au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

q) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation détenue antérieurement par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge.

Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément aux états consolidés de la situation financière. Le goodwill découlant de l'acquisition de participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est inclus dans l'investissement net des coentreprises.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Le regroupement d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, s'il y a une indication que l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

r) Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont portés en résultat sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments constatés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, dans lesquels cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, selon la comptabilisation de l'élément auquel ils se rattachent. Si les impôts exigibles ou différés découlent de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement.

L'impôt exigible comprend le montant d'impôt payable ou recevable au titre du résultat imposable de période, en utilisant les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, ainsi que les ajustements à l'impôt payable ou recevable d'années antérieures. Quant à l'actif ou au passif d'impôt exigible, il tient compte des versements anticipés effectués durant la période.

Le résultat imposable de la période diffère du résultat avant impôts présenté aux états consolidés du résultat net et du résultat global, car il exclut des éléments de produits et de charges qui seront imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont ni imposables ni déductibles, et inclut des éléments de produits et de charges d'exercices précédents qui sont imposables ou déductibles au cours du présent exercice.

L'impôt différé est constaté sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs présentés dans les états consolidés de la situation financière et les valeurs fiscales correspondantes utilisées aux fins d'impôt.

Aucun impôt différé n'est toutefois constaté pour les éléments suivants :

- Différences temporelles lors de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le résultat comptable ou imposable; et
- Différences temporelles imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est calculé en utilisant les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils seront réalisés et cette probabilité est révisée à chaque date de clôture.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et avantages relativement à la propriété sont transférés au preneur. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple.

i) Constatation en résultat net

En tant que bailleur, les revenus de location provenant de contrats de location simple sont constatés linéairement sur la durée du contrat. En tant que preneur, les loyers sont constatés aux résultats linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements incitatifs reçus relativement aux coûts d'aménagement des locaux ainsi que les loyers gratuits sont comptabilisés dans les produits et crédits différés et sont constatés linéairement sur la durée du contrat de location en réduction de la charge de loyer.

Les loyers conditionnels aux produits de restauration sont constatés en résultat net dans la même période que les produits correspondants.

ii) Classement à l'état de la situation financière

Les actifs acquis au moyen de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés au moindre de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Le passif correspondant est classé dans la dette à long terme en tant qu'obligations découlant d'un contrat de location-financement.

Les versements de loyer sont répartis entre les frais d'intérêts et les remboursements de capital de la dette correspondante de façon à dégager un taux d'intérêt constant applicable au solde de la dette.

t) Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

La Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, les débiteurs et les effets à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Toutefois, dans le cas de placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la Société peut choisir au moment de la comptabilisation initiale de présenter les profits et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour de tels placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes ne sont jamais reclassés dans le résultat net et aucune perte de valeur n'est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés dans le résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

t) Instruments financiers (suite)

iii) Passifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

iv) Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement évalués à leur juste valeur et sont réévalués chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée dans le résultat net. La contrepartie éventuelle est un passif financier évalué à la juste valeur.

v) Dépréciation des actifs financiers

La Société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans la situation financière consolidée si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. La Société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les montants à recevoir des clients et autres débiteurs. Pour les effets à recevoir, la Société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Autrement, la correction de valeur pour pertes relative à cet instrument financier est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans le bilan consolidé.

u) Provisions

Les provisions sont des passifs de la Société dont l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications futures de méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 25 août 2019, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Plusieurs de ces normes ne s'appliquent pas à la Société ou n'ont aucune incidence sur ses états financiers consolidés, à l'exception l'IFRS 16, Contrat de location (« IFRS 16 »).

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, laquelle remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que plusieurs interprétations sur les contrats de location. L'IFRS 16 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. En ce qui a trait aux exigences de comptabilisation pour le bailleur, l'IFRS 16 reprend en substance celles qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant la présentation d'informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location.

Au cours de l'exercice, la Société a évalué l'incidence de la norme sur ses processus d'affaires, son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ses systèmes de traitement de données, ses technologies de l'information et ses formules de rémunération. La Société a mis en place un système de gestion des contrats de location et elle continue de préciser et de valider les données d'entrée et les principales hypothèses utilisées aux fins de ses calculs selon l'IFRS 16. La Société s'attend à ce que l'adoption de l'IFRS 16 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés, car elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple pour les restaurants, les bureaux et le matériel roulant. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront, puisqu'aux termes de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple constatés selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives. À partir de la date de première application, les charges liées aux contrats de location simple diminueront et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges d'intérêts augmenteront.

La Société a l'intention d'adopter cette norme en appliquant l'approche rétrospective modifiée, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale sera comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 26 août 2019, sans retraitement de la période correspondante. Suivant la méthode rétrospective modifiée, la Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes permises aux termes de l'IFRS 16 :

- La Société ne réappréciera pas si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et appliquera plutôt l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17, *Contrats de location*;
- la Société s'appuiera sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La Société ajustera les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application selon le montant de la provision pour contrats de location déficitaires comptabilisé dans le bilan consolidé immédiatement avant la date de première application;
- la Société exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application; et
- la Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de première application.

À la lumière des informations disponibles au 14 novembre 2019, la Société prévoit comptabiliser un actif au titre de droit d'utilisation d'environ 22 à 24 millions \$ et des obligations locatives d'environ 25 à 27 millions \$, ainsi qu'une réduction de 3 à 4 millions \$ de ses produits et crédits différés et de 0,1 million \$ de ses actifs incorporels dans son état de la situation financière consolidé au 26 août 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation tiendra compte de loyers payés d'avance et d'autres créditeurs liés aux contrats de location comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé immédiatement avant la date de première application. L'incidence réelle de la première application de l'IFRS 16 pourrait varier de l'incidence estimative établie étant donné que la Société n'a pas terminé la revue de l'application de cette norme.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

5. Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables décrites à la note 3 exige que la direction formule des estimations et des hypothèses concernant les valeurs comptables des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses sont constamment remises en question et se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée.

5.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

L'application des méthodes comptables peut faire appel au jugement de la direction, qui se base sur son expérience passée et sur d'autres facteurs. Les jugements les plus critiques dans l'application des méthodes comptables sont les suivants :

a) Consolidation

La direction se base sur son jugement pour déterminer si elle détient le contrôle des entités pour lesquelles elle détient une participation. Afin de déterminer si elle détient le contrôle, la direction prend en considération les facteurs suivants : la raison d'être et la conception de l'entité, la nature des activités, la façon dont sont prises les décisions, les droits qui lui confèrent ou non la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, la question de savoir si elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et le fait qu'elle a ou non la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Si la direction détermine qu'elle a le contrôle sur les entités, ces dernières sont considérées comme étant une filiale et sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société.

b) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction évalue si les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée d'utilité déterminée présentent des indicateurs de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Pour les fins de son analyse, la direction se base sur son jugement en tenant compte des facteurs tels que l'environnement économique et le marché dans lequel évolue la Société, les prévisions budgétaires ainsi que l'obsolescence physique. Au 25 août 2019, la direction a établi qu'il existait des indicateurs de dépréciation pour certaines de ces UGT et a effectué un test de dépréciation lequel n'a mené à la constatation d'aucune perte de valeur (note 9) (245 000 \$ en 2018).

5.2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

a) Regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société doit émettre des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. Pour ce faire, la Société doit déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge à la date d'acquisition.

b) Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuel. Le goodwill est testé au niveau des groupes d'UGT « Restauration », « Franchiseur » et « Ventes au détail ». Les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur d'utilité des groupes d'UGT aux fins de ce test de dépréciation sont présentées à la note 19.

c) Dépréciation des actifs non courants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, les investissements dans des coentreprises et les effets à recevoir et avances sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la Société pose des hypothèses relatives aux résultats opérationnels futurs. Bien que la Société détermine les hypothèses en fonction de l'information du marché disponible au moment de l'évaluation, les résultats réels peuvent différer.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Regroupements d'entreprises

a) Regroupements d'entreprises

Exercice 2019

Le 29 octobre 2018, la Société a acquis la totalité des actions de 9358-0728 Québec inc., qui exploite un restaurant franchisé, à savoir La Cage à Thetford Mines (secteur « Restauration »), en contrepartie de 95 000 \$ en espèces.

Le 10 décembre 2018, la Société a acquis la totalité des actifs et des opérations de Moishes, qui exploite un restaurant haut de gamme à Montréal (secteur « Restauration »), et fait la distribution de ses produits dans divers détaillants alimentaires à travers le Canada (secteur « Autres activités »).

La valeur de la transaction totalise 6 825 000 \$, dont 4 644 000 \$ en espèces et une contrepartie éventuelle de 2 181 000 \$. Cette contrepartie éventuelle, basée sur l'atteinte de seuils de performance financière préétablis pour les 4^e et 5^e années suivant l'acquisition, sera payable dans cinq ans, soit en février 2023.

Le 31 décembre 2018, la Société a acquis une participation additionnelle de 50 % dans trois coentreprises, soit 6155260 Canada inc., 3230961 Canada inc. et 3190781 Canada inc., en contrepartie de 704 000 \$ en espèces. Ces trois entités ont été fusionnées sous 6155260 Canada inc. préalablement à l'acquisition. La réévaluation à la juste valeur de la participation détenue antérieurement a donné lieu à un gain de 405 000 \$.

Ces regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill étant donné que la contrepartie versée tenait compte des synergies qui permettront d'accroître la rentabilité. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation des actifs incorporels. Un montant de 2 021 000 \$ du goodwill créé par les acquisitions sera déductible fiscalement.

Pour l'exercice terminé le 25 août 2019, les entreprises acquises ont contribué à hauteur de 8 364 000 \$ aux produits et ont généré un résultat net de 379 000 \$. Si les acquisitions d'entreprises avaient toutes eu lieu le 27 août 2018, les entreprises acquises auraient contribué à hauteur de 11 795 000 \$ aux produits et généré un bénéfice net de 622 000 \$.

Exercice 2018

Le 28 août 2017, la Société a acquis une participation supplémentaire de 40 % de 2728834 Canada inc., qui exploite un restaurant La Cage à Longueuil (secteur « Restauration »). Auparavant détenue à 40 %, la Société a obtenu le contrôle de cette coentreprise, soit 80 % des droits de vote.

Le montant de la contrepartie en espèces versée pour ce regroupement d'entreprises est de 382 000 \$.

Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition a été évalué à la juste valeur de la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, laquelle s'élève à 67 000 \$.

La réévaluation à la juste valeur de la participation détenue antérieurement a donné lieu à un gain de 154 000 \$.

Ce regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill étant donné que la contrepartie versée tenait compte des synergies qui permettront d'accroître la rentabilité. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation des actifs incorporels.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a acquis la totalité des actifs d'un franchisé, qui exploite un restaurant La Cage à Laval (secteur « Restauration ») en contrepartie de 285 000 \$ en espèces.

Pour l'exercice terminé le 26 août 2018, les entreprises acquises ont contribué à hauteur de 3 393 000 \$ aux produits et ont généré une perte nette de 108 000 \$; si les acquisitions d'entreprises avaient toutes eu lieu le 28 août 2017, les entreprises acquises auraient contribué à hauteur de 4 875 000 \$ aux produits et généré un bénéfice net de 80 000 \$.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Regroupements d'entreprises (suite)

La juste valeur des actifs nets acquis, à la date d'acquisition, pour les regroupements d'entreprises décrits précédemment se répartit comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Éléments d'actif acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	446	165
Débiteurs	551	95
Autres éléments d'actif courant	593	37
Immobilisations corporelles	621	439
Actifs incorporels	4 285	220
Actif d'impôt différé	57	46
Goodwill	3 430	271
	9 983	1 273
Éléments de passif pris en charge :		
Éléments de passif courant	1 031	147
Dette à long terme	174	10
Effet à payer à la Société	542	-
	1 747	157
Actif net acquis à la juste valeur	8 236	1 116
Contrepartie en espèces	5 443	667
Contrepartie éventuelle	2 181	-
Participation déjà détenue dans les coentreprises (note 18)	207	228
Gain sur regroupements d'entreprises (note 9)	405	154
Juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle	-	67
	8 236	1 116

b) *Rachats de participations ne donnant pas le contrôle*

Au cours de l'exercice 2018, la Société a procédé au rachat de participations ne donnant pas le contrôle de La Cage de Longueuil et de La Cage de Beauport, en contrepartie de 205 000 \$ en espèces.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

7. Produits

	2019	2018
	\$	\$
Restauration – La Cage	81 846	72 971
Restauration – Autres bannières	12 003	6 575
Revenus de franchise	6 033	5 999
Redevances pour le Fonds		
National de Publicité	1 428	1 486
Construction	1 301	2 163
Produits vendus en épicerie	11 623	7 284
Autres	8 359	8 998
	122 593	105 476

8. Charges par nature

La répartition par nature de certaines charges de l'état consolidé du résultat global est comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Charges au titre du personnel		
Salaires et autres avantages à court terme	44 103	37 294
Régimes de retraite à cotisations définies	179	149
Rémunération à base d'actions	100	93
Indemnités de fin de contrat de travail	55	70
Aide gouvernementale	(2 656)	(2 039)
	41 781	35 567
Charges locatives	5 635	5 240
Transferts au Fonds National de Publicité	1 428	1 486
Autres charges de vente et d'administration	23 546	20 757
Charges de vente et d'administration excluant l'amortissement	72 390	63 050
Amortissements		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 16)	5 457	4 840
Amortissement des actifs incorporels (note 17)	452	219
	5 909	5 059

Les autres charges de vente et d'administration incluent notamment, mais de façon non limitative, les frais de marketing et les frais d'exploitation des divers secteurs d'opération.

De plus, la Société reçoit des crédits d'impôt relatifs à la déclaration des pourboires et des crédits pour apprentissage en milieu de travail à titre d'aide gouvernementale. Le montant de cette aide gouvernementale est portée en réduction des charges au titre du personnel.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Autres (gains) pertes

	2019	2018
	\$	\$
Dépréciation d'immobilisations corporelles (note 5.1b))	-	245
(Reprise de valeur) dépréciation d'effets à recevoir	(92)	240
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(49)	(179)
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	146
Gain sur regroupements d'entreprises (note 6)	(405)	(154)
Frais de fermeture de restaurants	217	-
Autres pertes	57	149
	(272)	447

10. Frais financiers

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur dette à long terme	942	745
Charge de désactualisation de la contrepartie éventuelle	80	-
Autres frais financiers	153	172
Gain de change	(3)	(3)
	1 172	914

11. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose des éléments suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Exigibles	490	814
Différés :		
Création et renversement de différences temporelles	636	107
Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	(110)	-
Ajustement relatif aux exercices précédents	10	20
	536	127
	1 026	941

Le tableau qui suit présente un rapprochement des impôts sur le résultat aux taux prévus par la loi et des impôts sur le résultat inscrits :

	2019	2018
	\$	\$
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	4 909	4 000
Revenu net des coentreprises	(796)	(704)
	4 113	3 296
Taux d'imposition statutaires prévus par la loi	26.6%	26.7%
	1 094	880
Écarts permanents	23	21
Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	(110)	-
Ajustements liés aux exercices précédents	10	20
Autres	9	20
Total des impôts sur le résultat	1 026	941

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

11. Impôts sur le résultat (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé

	2019	2018
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	2 517	2 820
Passifs d'impôt différé	(438)	(262)
Actif net d'impôt différé	2 079	2 558

Les principales composantes et les variations des actifs et des passifs d'impôt différé comptabilisés sont les suivantes :

	Solde au 26 août 2018	En résultat net	Regroupements d'entreprises (note 6)	Solde au 25 août 2019
Pertes autres qu'en capital reportées	1 841	(153)	212	1 900
Produits et crédits différés et provision	1 517	398	-	1 915
Immobilisations corporelles	29	(449)	-	(420)
Actifs incorporels et autres éléments d'actif	(334)	(310)	(155)	(799)
Autres débiteurs	(495)	(249)	-	(744)
Contrepartie éventuelle	-	227	-	227
Actif net d'impôt différé	2 558	(536)	57	2 079

L'actif d'impôt différé de la Société est de 2 517 000 \$, lequel inclut un montant de 1 900 000 \$ pour des pertes fiscales reportables. Compte tenu de la croissance des revenus suite au repositionnement de la bannière La Cage et des prévisions budgétaires, la direction juge qu'il est probable que cet actif d'impôt différé pourra être recouvré.

Pertes fiscales à reporter

La Société dispose de reports de pertes autres qu'en capital, pour lesquels elle a comptabilisé des actifs d'impôt différé dont elle peut se servir pour réduire le revenu imposable des exercices à venir ainsi que les impôts sur le résultat, au plus tard au cours des années d'imposition suivantes :

Années d'imposition	Pertes fiscales	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2028	-	13 790
2029	53 412	54 735
2030	-	-
2031	69 354	70 619
2032	124 244	134 010
2033	301 524	317 057
2034	212 811	110 124
2035	993 111	928 978
2036	1 251 120	1 226 692
2037	988 424	816 977
2038	600 376	745 241
2039	2 570 747	2 597 556

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

12. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

Le résultat par action dilué est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation redressé pour tenir compte de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions.

Le nombre moyen pondéré des actions de catégorie A (de base et dilutives) reflète l'application rétrospective du fractionnement d'actions décrit à la note 21 a).

Le tableau suivant présente le calcul du résultat par action de base et dilué :

	2019	2018
	\$	\$
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars canadiens)	3 957	3 068
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation (en milliers)	8 543	8 466
Effet dilutif des options d'achat d'actions (en milliers)	189	50
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A dilutives en circulation (en milliers)	8 732	8 516
Résultat par action (en dollars canadiens)		
De base	0.46	0.36
Dilué	0.45	0.36

Pour l'exercice terminé le 25 août 2019, 80 000 options d'achat d'actions (350 000 options pour l'exercice terminé le 26 août 2018) ayant un effet antidilutif ont été exclues du calcul du résultat dilué par action. Toutefois, ces options pourraient avoir un effet dilutif sur le résultat par action des périodes futures.

13. Débiteurs

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Comptes à recevoir	1 668	888
Crédits d'impôts à recevoir	2 452	1 986
Rabais-volume à recevoir	1 019	490
Sommes à recevoir de coentreprises	911	1 098
Comptes à recevoir - produits vendus en épicerie	940	495
Autres débiteurs	1 969	1 675
	8 959	6 632

Au 25 août 2019, les débiteurs comprenaient des sommes dues par des clients et des coentreprises pour des travaux de construction totalisant 2 339 000 \$ (1 063 000 \$ au 26 août 2018).

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

14. Stocks

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Nourritures, boissons et fournitures diverses	2 484	1 894
Fournitures de construction	345	303
	2 829	2 197

Le montant des stocks passé en charges correspond au poste « coût des produits vendus » aux états consolidés du résultat global.

15. Effets à recevoir et autres actifs

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Crédits d'impôt à recevoir	1 445	1 127
Effets à recevoir sans intérêt, sans modalités de remboursement	46	175
Effets à recevoir et avances à des coentreprises portant intérêt à des taux fixes variant de 0 % à 8 %, sans modalités de remboursement, nets d'une provision de - \$ (92 000 \$ au 26 août 2018)	-	681
Frais reportés relatifs à un bail	312	177
	1 803	2 160
Moins : la tranche courante	7	8
	1 796	2 152

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Immobilisations corporelles

	Terrain	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Projet en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Soldes au 27 août 2017	4 553	16 539	26 163	19 969	672	1 989	69 885
Acquisition	-	203	5 075	4 090	-	(1 212)	8 156
Cessions et fermetures	(29)	(82)	(2 872)	(1 763)	-	-	(4 746)
Acquisition au moyen de regroupements d'entreprises (note 6)	-	-	264	175	-	-	439
Solde au 26 août 2018	4 524	16 660	28 630	22 471	672	777	73 734
Acquisition	8	398	3 400	3 604	8	(631)	6 787
Cessions et fermetures	-	-	(27)	(2 166)	-	-	(2 193)
Acquisition au moyen de regroupements d'entreprises (note 6)	-	-	275	346	-	-	621
Solde au 25 août 2019	4 532	17 058	32 278	24 255	680	146	78 949
Amortissement et pertes de valeur cumulées							
Soldes au 27 août 2017	-	5 158	16 223	10 336	280	-	31 997
Amortissement (note 8)	-	581	2 267	1 920	72	-	4 840
Cessions et fermetures	-	(40)	(2 833)	(1 462)	-	-	(4 335)
Dépréciation (note 9)	-	-	245	-	-	-	245
Solde au 26 août 2018	-	5 699	15 902	10 794	352	-	32 747
Amortissement (note 8)	-	611	2 415	2 378	53	-	5 457
Cessions et fermetures	-	-	(16)	(1 883)	-	-	(1 899)
Solde au 25 août 2019	-	6 310	18 301	11 289	405	-	36 305
Valeur nette comptable							
Au 26 août 2018	4 524	10 961	12 728	11 677	320	777	40 987
Au 25 août 2019	4 532	10 748	13 977	12 966	275	146	42 644

Au cours de l'exercice, la Société a soumis à des tests de dépréciation certaines immobilisations corporelles pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable et elle n'a comptabilisé aucune perte de valeur (245 000 \$ en 2018). La dépréciation liée aux immobilisations corporelles comptabilisée en 2018 s'explique par une baisse de rentabilité de certains restaurants pris individuellement, les UGT. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la Société actualise les flux de trésorerie projetés selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 11 % (11 % en 2018).

Les immobilisations corporelles incluent également des bâtiments donnés en location dans le cadre de contrats de location simple dont la valeur nette comptable s'élève à 4 082 000 \$ en 2019 (4 185 000 \$ en 2018). Ces ententes de location prévoient des paiements fondés sur les pourcentages de ventes annuelles et des loyers de base fixes. Les revenus comptabilisés au titre de ces contrats de location simple provenant des immeubles locatifs se sont élevés à 262 000 \$ en 2019 (187 000 \$ en 2018).

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Actifs incorporels

	Actifs non amortissables		Actifs amortissables			Total
	Marques de commerce	Licences de loterie vidéo	Technologies	Bail emphytéotique	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Soldes au 27 août 2017	-	170	171	246	514	1 101
Acquisition	-	-	535	-	97	632
Cessions et fermetures	-	(135)	-	-	(30)	(165)
Acquisition au moyen de regroupements d'entreprises (note 6)	-	100	-	-	120	220
Solde au 26 août 2018	-	135	706	246	701	1 788
Acquisition	-	-	160	-	234	394
Acquisition au moyen de regroupements d'entreprises (note 6)	3 700	60	-	-	525	4 285
Solde au 25 août 2019	3 700	195	866	246	1 460	6 467
Amortissement et pertes de valeur cumulées						
Soldes au 27 août 2017	-	-	10	122	257	389
Amortissement (note 8)	-	-	15	13	191	219
Cessions et fermetures	-	-	-	-	(19)	(19)
Solde au 26 août 2018	-	-	25	135	429	589
Amortissement (note 8)	-	-	211	13	228	452
Solde au 25 août 2019	-	-	236	148	657	1 041
Valeur nette comptable						
Au 26 août 2018	-	135	681	111	272	1 199
Au 25 août 2019	3 700	195	630	98	803	5 426

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Investissements dans des coentreprises

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la quote-part des éléments d'actif, de passif, des revenus et des charges et des flux de trésorerie des coentreprises. La quote-part revenant à la Société se résume comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Actifs		
Courants ⁽¹⁾	2 081	2 189
Non courants	5 025	3 880
	7 106	6 069
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants ⁽¹⁾	1 524	991
Passifs non courants ⁽¹⁾	1 241	916
Capitaux propres	4 341	4 162
	7 106	6 069
	2019	2018
	\$	\$
Produits	13 785	13 925
Coût des produits vendus, charges de ventes et d'administration (excluant les amortissements)	12 267	12 520
Résultat avant frais financiers, amortissements, perte sur cession d'actifs et impôts sur le résultat	1 518	1 405
Amortissements, frais financiers et perte sur cession d'actifs	556	536
Résultat avant la charge d'impôts	962	869
Impôts sur le résultat	166	165
Résultat net	796	704

(1) Au 25 août 2019, les actifs courants incluent 1 753 000 \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie (1 886 000 \$ au 26 août 2018) et les passifs courants et non courants incluent une dette à long terme (incluant sa tranche courante) de 1 028 000 \$ (1 182 000 \$ au 26 août 2018)

	2019	2018
	\$	\$
Investissements dans l'actif net des coentreprises au début de l'exercice	4 162	3 886
Résultat net	796	704
Moins : dividendes reçus des coentreprises	(510)	(325)
	4 448	4 265
Mises de fonds	100	125
Conversion d'investissements dans des coentreprises lors de regroupements d'entreprises réalisés par étapes (note 6)	(207)	(228)
Investissements dans l'actif net des coentreprises à la fin de l'exercice	4 341	4 162

Les investissements dans l'actif net des coentreprises sont présentés comme suit à l'état consolidé de la situation financière :

	2019	2018
	\$	\$
Investissements dans des coentreprises	4 341	4 302
Créditeurs et charges à payer	-	(140)
	4 341	4 162

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

19. Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill :

				25 août	26 août
				2019	2018
	Restaurants	Franchiseur	Autres activités	Total	Total
				\$	\$
Coût au début de l'exercice	3 456	470	450	4 376	4 105
Regroupements d'entreprises (note 6)	633	-	2 797	3 430	271
Coût à la fin de l'exercice	4 089	470	3 247	7 806	4 376
Pertes de valeur cumulées					
Au début de la période	395	-	-	395	395
Pertes de valeur de la période	-	-	-	-	-
Pertes cumulées à la fin de l'exercice	395	-	-	395	395
Valeur nette à la fin de l'exercice	3 694	470	3 247	7 411	3 981

Test de dépréciation du goodwill

Suite à la révision des secteurs opérationnels, le goodwill de la restauration a été réalloué en fonction de la juste valeur relative des groupes d'UGT suivants : « Restaurants », « Franchiseur » et « Ventes au détail ».

Pour déterminer si le goodwill a subi une perte de valeur, la valeur comptable des groupes d'UGT (y compris le goodwill) est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des groupes d'UGT se fonde sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill en date du 25 août 2019 et du 26 août 2018.

La valeur recouvrable estimée de chacune des UGT a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et celle-ci était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été identifiée. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été déterminée en fonction d'un multiple du bénéfice du marché qui a été appliqué au bénéfice normalisé de l'UGT. Les multiples du bénéfice du marché utilisés varient entre 5 et 11 (11,3 au 26 août 2018) d'après des sources externes de sociétés comparables exerçant leurs activités dans des secteurs semblables. Le bénéfice normalisé a été déterminé selon l'évaluation faite par la direction des tendances du marché compte tenu de données historiques provenant de sources internes et externes. La direction est d'avis qu'aucun changement raisonnablement possible des hypothèses clés sur lesquelles la détermination de la valeur recouvrable d'UGT se fonde n'aurait d'incidence sur le résultat du test de dépréciation.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Dette à long terme

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Crédit rotatif portant intérêt au taux de base plus 0,5 % (4,45 % au 25 août 2019), sans modalités de remboursement et échéant en juin 2022 ⁽¹⁾	7 619	-
Emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de base plus 0,5 % (4,45 % au 25 août 2019), remboursable par versements mensuels, échéant en juin 2022	7 373	7 550
Emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de base moins 1,50 % (3,4 % au 25 août 2019), remboursable par versements mensuels, échéant en juin 2036	970	1 026
Emprunts bancaires portant intérêt au taux de base plus 1,00 %, remboursables par versements mensuels, remboursés en totalité au cours de l'exercice	-	9 196
Autres dettes, portant intérêt à des taux variant entre 0 % et 3,5 %, remboursables par versements mensuels ou annuels, échéant entre juin 2020 et mars 2021	229	226
	16 191	17 998
Frais de financements différés	(32)	(2)
	16 159	17 996
Moins : la tranche courante	(655)	(1 752)
	15 504	16 244

(1) Au cours de l'exercice terminé le 25 août 2019, la Société a procédé à la renégociation de sa principale entente de financement afin de mettre en place un crédit rotatif d'un montant maximal de 25 000 000 \$ en remplacement de sa marge de crédit autorisée de 2 050 000 \$ et d'emprunts bancaires totalisant 12 644 000 \$.

Au 25 août 2019, les remboursements de capital du crédit rotatif, des emprunts hypothécaires et autres dettes, tels que prévus aux conventions de financement, s'échelonnent comme suit :

	Total
	\$
2020	655
2021	589
2022	14 065
2023	56
2024	56
2025 et suivantes	770
	16 191

La quasi-totalité des éléments d'actif de la Société et de ses filiales, y compris les immobilisations, ont été cédés en garantie du crédit rotatif, des emprunts hypothécaires ainsi qu'une hypothèque mobilière flottante au montant de 40 000 000 \$, portant sur l'universalité des biens corporels et incorporels de la Société.

Selon les conditions des conventions rattachées à la dette à long terme, la Société est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certaines conditions et le maintien de ratios financiers minimums, lesquels étaient respectés au 25 août 2019 (note 23).

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Capitaux propres

a) Fractionnement d'actions

Le 4 février 2019, la Société a obtenu un certificat de modification de ses statuts afin de fractionner les actions de catégorie A selon un ratio 2 pour 1. Les détenteurs d'actions de catégorie A à la clôture des registres le 4 février 2019 ont reçu, le 8 février 2019, une action supplémentaire pour chacune des actions détenues. Par conséquent, toutes les informations sur le nombre d'actions et le résultat par action ont été redressés rétroactivement afin de refléter le fractionnement.

b) Autorisé et émis

Autorisé, en nombre limité :

Actions de catégorie A, participantes, donnant droit à dix votes chacune, convertibles au gré du porteur en actions subalternes de catégorie B;

Actions subalternes de catégorie B, participantes, donnant droit à un vote chacune et à un dividende par action égal au dividende déclaré sur les actions de catégorie A;

Actions privilégiées sans droit de vote, à dividende préférentiel cumulatif de 8 %, rachetables au gré de la Société ou du détenteur au prix de 2,25 \$ par action.

Émis et payé :

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
8 547 786 actions de catégorie A (8 531 786 en 2018)	4 510	4 441

Au cours de l'exercice 2019, la Société a émis 16 000 nouvelles actions de catégorie A en vertu du régime d'options d'achat d'actions en contrepartie de 59 000 \$ en espèces (202 000 nouvelles actions en contrepartie de 765 000 \$ en espèces en 2018)

c) Régime d'options d'achat d'actions

Au 25 août 2019, en vertu du régime d'options d'achat d'actions, 1 948 290 actions de catégorie A avec droit de vote ont été réservées à l'intention de dirigeants, d'administrateurs et de consultants dont 255 178 options n'avaient toujours pas été octroyées au 25 août 2019 (73 178 options au 26 août 2018). Selon le régime, le prix de souscription de chaque option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions le jour ouvrable précédant immédiatement le jour où l'option a été octroyée, moins toute décote permise en vertu des règles de la Bourse de croissance TSX. Les options peuvent être levées durant une période ne pouvant excéder dix années à compter de la date d'octroi de l'option. Cependant, par le passé, la Société a octroyé ces options pour des périodes ne dépassant pas sept ans.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation a fluctué comme suit :

	2019		2018	
	Prix de levée moyen pondéré	Nombres d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombres d'options
	\$		\$	
Au début de l'exercice	780 000	3.34	636 000	3.13
Octroyées	160 000	4.74	350 000	3.99
Exercées	(16 000)	3.61	(202 000)	3.79
Annulées	(342 000)	4.00	(4 000)	3.94
À la fin de l'exercice	582 000	3.33	780 000	3.35

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Capitaux propres (suite)

c) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les tableaux suivants résument l'information relative aux options sur actions en circulation :

Au 25 août 2019		Options en circulation		Options pouvant être exercées	
Prix de levée	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
2.75 \$	402 000	4.4	2.75 \$	-	-
3.75 \$	20 000	5.6	3.75 \$	-	-
4.50 \$	80 000	4.6	4.50 \$	-	-
4.98 \$	80 000	6.4	4.98 \$	-	-
	582 000	4.8		-	-

Au 26 août 2018		Options en circulation		Options pouvant être exercées	
Prix de levée	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
2.75 \$	408 000	5.4	2.75 \$	-	-
3.75 \$	20 000	6.6	3.75 \$	-	-
4.00 \$	330 000	9.8	4.00 \$	-	-
4.13 \$	22 000	0.2	4.13 \$	22 000	4.13 \$
	780 000	7.2		22 000	4.13 \$

Au cours de l'exercice terminé le 25 août 2019, la Société a octroyé 160 000 nouvelles options d'achat d'actions de catégorie A en faveur des administrateurs et dirigeants. Pour 40 000 d'entre elles, les options sont acquises à raison de 100% après quatre ans et expirent sept ans après la date de l'octroi. Pour les autres, elles seront acquises après 3 ans selon l'atteinte de certains niveaux de performance et deviendront caduques si elles ne sont pas exercées au plus tard après 5,3 ans de la date de l'octroi.

De plus, 330 000 options ont été annulées suite au départ d'un consultant et 12 000 options ont été annulées suite à leur échéance.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour calculer, au moyen du modèle Black-Scholes, la moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions émises :

	2019
Nombre d'options d'achat d'actions	160 000
Juste valeur des options d'achats d'actions octroyées	1.39 \$
Prix des actions à la date d'attribution	4.58 \$
Prix d'exercice des options	4.74 \$
Taux de dividende	0.9%
Volatilité prévue	40%
Taux d'intérêt sans risque	2.2%
Durée de vie prévue	4,5 ans

La volatilité prévue a été déterminée en fonction des données historiques.

Au cours de l'exercice 2019, un coût de rémunération de 100 000 \$ (93 000 \$ en 2018) a été comptabilisé aux états consolidés du résultat global.

d) Dividendes

Au cours de l'exercice terminé le 25 août 2019, la Société a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action de catégorie A, lequel a totalisé 1 282 000 \$ (1 280 000 \$ pour l'exercice 2018).

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(1 776)	(986)
Stocks	(316)	157
Frais payés d'avance	348	(204)
Autres actifs	(400)	(327)
Créditeurs et charges à payer	1 254	1 202
Provisions	-	(388)
Produits et crédits différés	1 965	1 588
	1 075	1 042

b) Variation de la dette à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	17 996	16 091
Augmentation	5 041	3 608
Remboursements	(14 549)	(1 705)
Variation du crédit rotatif	7 619	-
Acquisitions d'entreprises (note 6)	174	10
Conversion de dette en participation ne donnant pas le contrôle	(92)	-
Gain sur radiation de dette	-	(10)
Augmentation des frais de financement reportés	(32)	-
Amortissement des frais de financement reportés	2	2
	16 159	17 996

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans les états consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent :

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558	5 823
Placements temporaires	-	24
	558	5 847

d) Opérations sans effet sur la trésorerie

La Société a effectué les transactions d'investissement et de financement suivantes, n'ayant aucun effet sur la trésorerie, qui ne sont pas reflétées dans les états consolidés des flux de trésorerie :

	2019	2018
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées au moyen de :		
Créditeurs et charges à payer	8	553
Remboursement de dette financée au moyen d'une conversion en :		
Participation ne donnant pas le contrôle	92	-
Regroupement d'entreprises financé au moyen d'une conversion de :		
Effets à recevoir et autres actifs (note 6)	542	-
Contrepartie éventuelle (note 6)	2 181	-
Participation déjà détenue dans les coentreprises (note 6)	207	228

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Informations concernant la gestion du capital

La Société définit son capital par les capitaux propres, la dette à long terme (incluant la tranche courante) et la contrepartie éventuelle, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le capital se calcule ainsi :

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	655	1 752
Dette à long terme	15 504	16 244
Contrepartie éventuelle	2 261	-
Endettement total	18 420	17 996
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558	5 847
Endettement total	17 862	12 149
Capitaux propres	38 470	35 650
Capital investi	56 332	47 799
Ratio d'endettement total net / capital investi	31.7%	25.4%

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Conserver une solide situation financière permettant de faire face aux incertitudes économiques et préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- Préserver la capacité de la Société à poursuivre ses projets de croissance, incluant l'implantation de nouvelles Cages, les acquisitions d'entreprises, l'exploitation de nouveaux centres d'activités complémentaires et la poursuite de ses investissements dans la qualité et la modernité de ses infrastructures; et
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût en capital.

La Société gère la structure de son capital et apporte des ajustements en fonction des changements qui affectent la conjoncture économique. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, contracter, renégocier ou rembourser des dettes ou céder des actifs afin d'améliorer sa performance financière.

Les objectifs, politiques et procédures de la Société en matière de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 26 août 2018.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios et indicateurs financiers, notamment l'endettement total net (ou l'encaisse nette des dettes) et le ratio d'endettement total net sur le capital investi total. La Société doit également respecter annuellement certaines restrictions imposées en vertu de certaines ententes avec ses créanciers. Ces restrictions se composent d'un ratio de couverture des charges fixes, ainsi qu'un ratio de dettes portant intérêt sur BAIIA, lequel correspond au bénéfice avant impôts, amortissements et intérêts, normalisé pour exclure les éléments non récurrents et non monétaires. Au 25 août 2019, tous les ratios financiers étaient respectés.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Informations à fournir concernant les instruments financiers

Juste valeur

En date du 25 août 2019 et du 26 août 2018, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable, étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

La juste valeur d'une partie des effets à recevoir se rapproche de leur valeur comptable étant donné qu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux prévalant sur le marché. Toutefois, pour la majeure partie des effets à recevoir, la juste valeur n'a pu être déterminée étant donné qu'ils sont sans modalités de remboursement définies.

La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable, étant donné que les taux d'intérêt sont renégociés sur une base annuelle pour une partie de cette dette, qu'ils fluctuent en fonction du taux du marché ou qu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux prévalant sur le marché.

Le seul instrument financier de la Société qui est évalué à la juste valeur de façon récurrente dans les périodes subséquentes à sa comptabilisation initiale est la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur de la contrepartie éventuelle tient compte de la valeur actualisée des paiements attendus par application d'un taux d'actualisation ajusté pour tenir compte du risque. Les paiements attendus sont déterminés en évaluant les divers scénarios de réalisation des seuils de performance financière préétablis, le montant à payer aux termes de chaque scénario et la probabilité de réalisation de chacun de ces scénarios.

La Société présente une hiérarchie des justes valeurs sur trois niveaux qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs financiers classés dans les trois niveaux suivants est évaluée comme suit :

- Niveau 1 - Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 - Données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (prix) ou indirectement (dérivés des prix)
- Niveau 3 - Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables

Au 25 août 2019, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation (ou une diminution) de 10 % des seuils de performance financière prévus de l'entreprise acquise se serait traduite par une diminution (ou une augmentation) du résultat net de 150 000 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et occasionne, de ce fait, une perte financière pour la Société. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux effets à recevoir, lesquels n'incluent pas les crédits d'impôt à recevoir.

Voici la composition des prêts et créances qui exposent la Société à un risque de crédit :

	25 août 2019	26 août 2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558	5 847
Débiteurs	6 507	4 646
Effets à recevoir		
Sans modalités de remboursement définies	39	848
Échéant à moins d'un an	7	8
Échéant entre 1 et 5 ans	-	-
	46	856
Total des prêts et créances	7 111	11 349

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Informations à fournir concernant les instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour effet douteux et créances douteuses. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit de la Société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés auprès d'institutions financières canadiennes, pour lesquelles la direction estime que le risque de crédit est minime.

Quant aux sommes à recevoir des coentreprises (débiteurs et effets à recevoir), la position de coentrepreneur de la Société lui permet d'exercer une certaine influence sur la recouvrabilité de ces débiteurs. Au 25 août 2019, les effets à recevoir de coentreprises et de sociétés liées sont nuls (681 000 \$ et une proportion de 31,5 % du total des effets à recevoir au 26 août 2018).

La Société établit une provision pour créances douteuses et effets douteux à chaque date de fin de période, en tenant compte de l'historique de crédit de débiteurs particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. Aucune provision pour effet douteux n'est comptabilisée au 25 août 2019 (92 000 \$ au 26 août 2018) à l'égard des effets à recevoir.

Dans la mesure où les contributions reçues par le FNP dépassent les dépenses de publicité et de promotion assumées par le FNP, les cotisations excédentaires sont comptabilisées dans le poste « Créditeurs et charges à payer » dans l'état consolidé de la situation financière. Dans certains cas, les dépenses de publicité et de promotion assumées peuvent dépasser les contributions reçues et recueillies. Dans de tels cas, les dépenses excédentaires sont comptabilisées dans le poste « Effets à recevoir et autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière. Au 25 août 2019, l'actif net du FNP présente un surplus cumulé de 231 000 \$ (573 000 \$ au 26 août 2018), lequel est présenté sous le poste « Créditeurs et charges à payer ».

Le risque de crédit lié aux débiteurs est atténué du fait que les débiteurs font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société. Au 25 août 2019, environ 85 % des débiteurs (73 % au 26 août 2018), excluant les crédits d'impôt à recevoir, datait de moins de 60 jours. Au 25 août 2019, le solde de la provision pour créances douteuses est de 133 000 \$ (165 000 \$ au 26 août 2018).

Les tableaux suivants présentent l'âge des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	Au 25 août 2019				Total
	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes à recevoir, rabais-volume, sommes à recevoir des coentreprises et autres débiteurs					
Dans les termes	4 221	1 327	167	426	6 141
En souffrance ⁽¹⁾	-	-	-	366	366
Total	4 221	1 327	167	792	6 507
Crédits d'impôts à recevoir					2 452
Total des débiteurs					8 959

⁽¹⁾ La majeure partie des comptes à recevoir en souffrance au 25 août 2019 a été encaissée après la fin d'exercice.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Informations à fournir concernant les instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

	Au 26 août 2018				
	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes à recevoir, rabais-volume, sommes à recevoir des coentreprises et autres débiteurs					
Dans les termes	3 142	260	148	313	3 863
En souffrance ⁽²⁾	-	-	-	783	783
Total	3 142	260	148	1 096	4 646
Crédits d'impôts à recevoir					1 986
Total des débiteurs					6 632

⁽²⁾ La majeure partie des comptes à recevoir en souffrance provenait d'une coentreprise ayant effectué des rénovations majeures et qui était en attente de son financement. Aucune provision pour créances douteuses n'avait été jugée requise concernant cette créance puisqu'elle avait été encaissée après la fin d'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation du taux d'intérêt en raison de ses dettes portant intérêt à un taux variable. Au 25 août 2019, 15 962 000 \$ (10 222 000 \$ au 26 août 2018) de la dette à long terme étaient exposés aux fluctuations des taux d'intérêt.

Étant donné la composition actuelle de la dette (proportion de la dette portant intérêt à taux fixe par rapport à la proportion de la dette portant intérêt à taux variable), la Société n'a actuellement recours à aucun instrument financier visant à atténuer ce risque. Pour l'exercice terminé le 25 août 2019, si les taux d'intérêt avaient varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été inférieur ou supérieur de 96 000 \$ (66 000 \$ en 2018).

Risque de change

Au 25 août 2019 et au 26 août 2018, les instruments financiers de la Société libellés en devises étrangères n'étaient pas significatifs et aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère son risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital et du levier financier, comme il est décrit à la note 23. La Société gère également ce risque en tenant compte des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et en recourant également à son crédit rotatif disponible, si nécessaire, pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. La suffisance des liquidités est évaluée en tenant compte des besoins saisonniers, des investissements planifiés et de l'échéance de la dette.

Au cours de l'exercice, la Société a révisé l'ensemble de sa structure de financement. Un crédit rotatif d'un montant maximum de 25 000 000 \$ a été mis en place, afin de permettre à la Société de financer ses investissements en immobilisations et les acquisitions d'entreprises. De plus, l'échéance de la nouvelle convention de financement a été prolongée jusqu'en juin 2022. Les clauses restrictives ont été modifiées au cours de l'exercice et celles-ci ont été respectées au cours de l'exercice et sont respectées au 25 août 2019.

Au 25 août 2019 et au 26 août 2018, la totalité des créanciers et charges à payer vient à échéance au cours du prochain exercice. Les dates d'échéance de la dette à long terme et des engagements sont présentées aux notes 20 et 25, respectivement.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Engagements, garanties et éventualités

a) Location de propriétés

La Société a conclu des ententes pour la location de propriétés qui expirent à diverses dates jusqu'en mars 2077 et dont le total des paiements minimums exigibles s'élève à 56,7 millions \$. Certaines de ces ententes comprennent des clauses relatives au redressement périodique du loyer annuel et d'autres prévoient des paiements fondés sur les pourcentages de ventes annuelles. Les loyers minimums annuels, incluant une estimation des frais communs et autres frais accessoires en ce qui a trait aux baux en vigueur au 25 août 2019, sont les suivants :

	Engagement de la Société et de ses filiales	Quote-part de la Société dans les engagements des coentreprises
	\$	\$
2020	6 636	443
2021	6 362	447
2022	5 834	253
2023	5 196	172
2024	4 889	72
2025 et suivantes	26 222	199

Pour l'exercice terminé le 25 août 2019, la Société a comptabilisé en tant que charges un montant de 5 635 000 \$ (5 240 000 \$ au 26 août 2018) relativement aux contrats de location simple. Ce montant inclut des charges de 153 000 \$ (131 000 \$ au 26 août 2018) à titre de loyers conditionnels.

La Société a cédé à certains bailleurs des hypothèques mobilières d'un montant total de 1 175 000 \$. Ces hypothèques mobilières viennent à échéance de novembre 2020 à septembre 2028.

Au 25 août 2019, la Société n'a pas enregistré de passif relativement aux engagements en excédent de sa quote-part dans les coentreprises, étant donné que l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une coentreprise est peu probable.

b) Engagement commercial

La Société a conclu des ententes commerciales qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en novembre 2023, totalisant 1 618 000 \$ (1 018 000 \$ au 26 août 2019). De plus, la Société a fourni des lettres de garantie bancaire à divers fournisseurs, pour un montant total de 325 000 \$ (325 000 \$ en 2018).

c) Cautionnements

La Société a cautionné les dettes de coentreprises d'un montant maximal de 935 000 \$ (1 207 000 \$ au 26 août 2018).

Au 25 août 2019, la Société n'a pas enregistré de passif relativement aux montants cautionnés sur les dettes étant donné que l'inexécution par la coentreprise de ses obligations est peu probable.

d) Litiges

La Société est impliquée dans des poursuites et réclamations associées aux activités courantes de l'entreprise. La direction est d'avis que l'issue de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Transactions entre parties liées

Au 25 août 2019, la Société était contrôlée par deux actionnaires, lesquels détenaient directement ou indirectement 74 % des actions avec droit de vote de la Société. Les actions et droits de vote résiduels sont détenus par de multiples actionnaires dont aucun ne détenait un nombre de droit de vote important. Tout dividende à être versé doit préalablement être approuvé par le conseil d'administration.

Les principaux dirigeants incluent les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction, le vice-président, Image de marque et innovation ainsi que le vice-président exploitation et restauration. Les autres parties liées comprennent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que les entités que les principaux dirigeants contrôlent.

Dans le cours normal des affaires, la Société conclut des opérations avec ses filiales et coentreprises. Conformément aux IFRS, toutes les opérations réalisées avec les filiales sont éliminées selon la méthode de la consolidation intégrale. En ce qui concerne les coentreprises, les profits et pertes non matérialisés sur la vente d'actifs sont éliminés en proportion du pourcentage de participation détenue par la Société dans la coentreprise. Toutes les transactions entre parties liées sont évaluées au prix du marché.

Le détail des transactions et des soldes entre la Société et ses parties liées sont présentées ci-dessous :

	Au 25 août 2019			
	Coentreprises	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Revenus de franchise	1 199	-	-	1 199
Redevances pour le Fonds National de Publicité (« FNP »)	718	-	-	718
Contrat de construction	195	-	-	195
Location	121	-	-	121
Autres	613	-	-	613
	2 846	-	-	2 846
Charges d'exploitation				
Rémunération et avantages du personnel	-	893	46	939
Rémunération à base d'actions	-	100	-	100
	-	993	46	1 039
Autres transactions et soldes				
Débiteurs	911	-	-	911

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Transactions entre parties liées (suite)

	Au 26 août 2018			
	Coentreprises	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Revenus de franchise	1 227	-	-	1 227
Redevances pour le FNP	736	-	-	736
Contrat de construction	479	-	-	479
Location	102	-	-	102
Autres	651	-	-	651
	3 195	-	-	3 195
Charges d'exploitation				
Rémunération et avantages du personnel	-	769	35	804
Rémunération à base d'actions	-	93	-	93
	-	862	35	897
Autres transactions et soldes				
Débiteurs	1 098	-	-	1 098
Effets à recevoir	681	-	-	681

Au cours de l'exercice terminé le 25 août 2019, la Société a engagé des charges de 757 000 \$ avec des sociétés liées à des administrateurs (352 000 \$ pour l'exercice terminé le 26 août 2018).

27. Informations sectorielles

Conformément à l'IFRS 8, Secteurs opérationnels, la Société fournit les informations sur ses secteurs en se fondant sur les indicateurs que la direction utilise pour évaluer le rendement de ces secteurs.

En lien avec les transactions réalisées au cours de l'exercice 2019 et la stratégie d'expansion de la Société, les secteurs opérationnels ont été modifiés et sont désormais regroupés en trois secteurs distincts, soit la restauration, le franchisage et les autres activités. La Société a procédé au retraitement de l'information sectorielle correspondante pour les périodes antérieures. Chaque secteur offre des produits et des services différents et exige des stratégies de mise en marché différentes.

Le secteur de la restauration consiste en l'exploitation des restaurants corporatifs et détenus en coentreprises opérant sous les bannières La Cage – Brasserie sportive, PF Chang's, L'Avenue, Moishes et À Domicile. Le secteur du franchisage est voué au développement et aux services aux franchisés, tels que la construction et le support technologique aux restaurants. Les produits incluent également la perception de droits d'entrée et de redevances. Le secteur des autres activités inclut la vente de produits en épicerie, les services de traiteur événementiel, l'exploitation d'un complexe sportif et la vente de droits de diffusions.

Les méthodes comptables de chacun des secteurs sont identiques à celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables. La Société évalue la performance de chacun des secteurs isolables en se fondant sur le BAIIA ajusté, lequel correspond au résultat avant la charge d'impôt sur le résultat excluant les charges suivantes : les frais financiers, les amortissements, les autres gains et pertes, le revenu net des coentreprises, auquel est ajouté le résultat avant frais financiers, amortissements et impôts des coentreprises. Les revenus intersectoriels du secteur de la construction sont effectués au coût des travaux pour les restaurants corporatifs et aux prix en vigueur sur le marché pour les autres restaurants. La gestion de la charge d'impôt est effectuée de façon centralisée et, par conséquent, cette charge n'est pas répartie entre les secteurs isolables.

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Informations sectorielles (suite)

Au 25 août 2019				
	Restauration	Franchisage	Autres activités	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits totaux	93 849	20 762	20 944	135 555
Produits intersectoriels	-	(12 000)	(962)	(12 962)
Produits de tiers	93 849	8 762	19 982	122 593
Résultat avant la charge d'impôt				
sur le résultat	3 586	208	1 115	4 909
Amortissement	4 586	404	919	5 909
Frais financiers	729	-	443	1 172
Revenu net des coentreprises	(766)	(19)	(11)	(796)
Autres (gains) pertes	(184)	-	(88)	(272)
Résultats avant frais financiers, amortissement et impôts des coentreprises (note 18)	1 400	23	95	1 518
BAIIA ajusté consolidé	9 351	616	2 473	12 440
Actif total	46 404	6 820	24 885	78 109
Variation du goodwill	633	-	2 797	3 430
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 912	733	1 142	6 787
Au 26 août 2018				
	Restauration	Franchisage	Autres activités	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits totaux	79 546	23 472	17 219	120 237
Produits intersectoriels	-	(13 596)	(1 165)	(14 761)
Produits de tiers	79 546	9 876	16 054	105 476
Résultat avant la charge d'impôt				
sur le résultat	1 926	1 144	930	4 000
Amortissement	4 084	319	656	5 059
Frais financiers	587	-	327	914
(Revenu net) perte nette des coentreprises	(702)	1	(3)	(704)
Autres pertes	307	-	140	447
Résultats avant frais financiers, amortissement et impôts des coentreprises (note 18)	1 322	(2)	85	1 405
BAIIA ajusté consolidé	7 524	1 462	2 135	11 121
Actif total	46 055	5 947	19 112	71 114
Variation du goodwill	271	-	-	271
Dépréciation d'immobilisations	245	-	-	245
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6 649	843	664	8 156

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Périmètre de consolidation

Les principales filiales et coentreprises, ainsi que le pourcentage d'actions avec droit de vote dont la Société a la propriété directe ou indirecte, sont présentés ci-dessous.

Filiales	2019	2018
4317572 Canada inc. – Lebourgneuf	84%	84%
9246-9394 Québec inc. – Stades et Concessions Sportscene	100%	100%
3291227 Canada inc. – Ste-Foy	100%	100%
4303407 Canada inc. – Beauport	100%	100%
4283473 Canada inc. – Saint-Jérôme	100%	100%
Aménagement et Design Sportscene inc.	100%	100%
Sportscene Technologies inc.	100%	100%
6715311 Canada inc. – Victoriaville	100%	100%
6960871 Canada inc. – Place Versailles	100%	100%
166317 Canada inc. – Saint-Léonard ⁽¹⁾	--	100%
7535325 Canada inc. – Vieux-Montréal	100%	100%
6143521 Canada inc. – Lévis	100%	100%
Les Promotions Sportscene inc.	100%	100%
Société de gestion C.R.L. inc.	100%	100%
10849600 Canada inc. – St-Hyacinthe 1 ⁽¹⁾	--	100%
3908259 Canada inc. – St-Eustache	100%	100%
7850328 Canada inc. – Immeuble Boucherville	100%	100%
7850298 Canada inc. – P.F. Chang's (Laval)	100%	100%
9373292 Canada inc. – P.F. Chang's (Montréal)	100%	100%
2543-9985 Québec inc. – Drummondville	100%	100%
7002629 Canada inc. – Fan Club Boisbriand	75%	75%
2621-4288 Québec inc. – Sherbrooke	100%	100%
Gestion Orijodan inc. – Ste-Thérèse	100%	100%
3206921 Canada inc. – Pointe-Claire ⁽¹⁾	--	100%
6133185 Canada inc. – Laval	100%	100%
2728834 Canada inc. – Longueuil	100%	100%
10817392 Canada inc. - Rabaska	100%	100%
10624551 Canada inc - St-Hyacinthe	100%	--
6155260 Canada inc. – Lachenaie ⁽²⁾ (note 6)	100%	50%
9358-0728 Québec inc. - Thetford Mines (note 6)	100%	--
10624578 Canada inc. - Moishes (note 6)	100%	--
9766545 Canada inc. - L'avenue Boucherville	51%	--
Groupe Conseil J.C.R - société de placement ⁽²⁾	100%	--

⁽¹⁾ Ces sociétés ont été fusionnées avec Groupe Sportscene inc. au 26 août 2018.

⁽²⁾ 6155260 Canada inc., 3230961 Canada inc. et 3190781 Canada inc. ont été fusionnées sous 6155260 Canada inc. préalablement à l'acquisition du contrôle indirect par Sportscene, soit via l'acquisition de la totalité des actions de Groupe Conseil J.C.R. (note 6)

Coentreprises	2019	2018
6187676 Canada inc. – Brossard DIX30, St-Constant	50%	50%
4327870 Canada inc. – Rouyn-Noranda	50%	50%
4113853 Canada inc. – Trois-Rivières	50%	50%
3903281 Canada inc. – Centre Bell	50%	50%
3653099 Canada inc. – Repentigny	50%	50%
3190781 Canada inc. – Pie-IX ⁽²⁾	--	50%
3230961 Canada inc. – Billard Pie-IX ⁽²⁾	--	50%
7657978 Canada inc. – Val-d'Or	34%	25%
6977545 Canada inc. – Interbox/GYM	50%	50%
9373586 Canada inc. – Alimentra	50%	50%
Groupe AVNEW	50%	--

GROUPE SPORTSCENE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés le 25 août 2019 et le 26 août 2018

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

29. Événement postérieur

Le 26 août 2019, la Société a acquis une participation additionnelle de 50 % dans deux coentreprises, soit 3653099 Canada inc. et 4113853 Canada inc., en contrepartie de 2 100 000 \$ en espèces et une balance de prix d'achat de 100 000 \$ payable dans 2 ans. Ces entités exploitent des restaurants La Cage - Brasserie sportive (secteur « Restauration ») à Trois-Rivières et Repentigny. Ces regroupements d'entreprises ont été financés par le crédit rotatif.

En vertu de l'IFRS 3, *Regroupement d'entreprises* (« IFRS 3 »), si la date d'acquisition d'un regroupement d'entreprises est postérieure à la fin de la période de présentation de l'information financière, mais antérieure à la publication des états financiers, la Société doit fournir l'information requise par l'IFRS 3 sauf si la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est inachevée. En raison du court laps de temps entre les clôtures des acquisitions et la publication de ces états financiers consolidés, l'allocation du prix d'achat n'a pas été fournie parce que cette information n'est pas encore disponible.